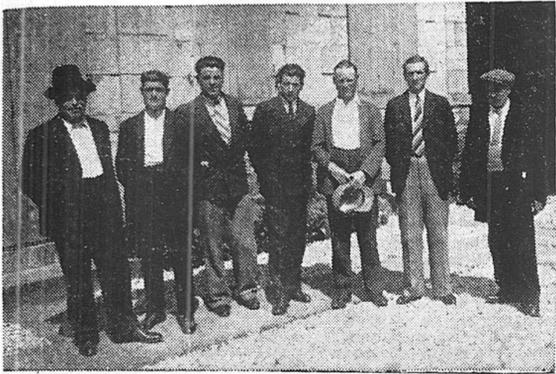


FOUGÈRES

REDACTION : 10, boulevard Jann-Jaurès (Tél. 3-53).
DÉPÔT CENTRAL : 18, rue du Tribunal.

Sous l'arbitrage de M. Martin, sous-préfet, une réunion a eu lieu entre les ouvriers paveurs grévistes et les patrons granitiers de Louvigné-du-Désert

Mais aucun accord n'a pu intervenir



(Photo-cliché « L'Ouest-Eclair ».) La délégation des ouvriers paveurs grévistes de Louvigné-du-Désert devant la sous-préfecture.

FOUGÈRES, 24 juin (De notre correspondant). M. Martin, sous-préfet de Fougères qui, depuis le début de la grève des ouvriers paveurs des chantiers granitiers de Louvigné-du-Désert s'est toujours employé de son mieux à faire accepter une proposition transactionnelle d'arbitrage, susceptible de mettre fin au conflit, avait pris l'initiative de la semaine dernière de réunir à son cabinet sous-préfectoral la délégation ouvrière et la délégation patronale. Nos lecteurs savent que cette réunion n'avait pu avoir lieu lundi dernier, car les patrons avaient signifié à M. le Sous-Prefet qu'ils ne consentaient pas à une entrevue avec la délégation gréviste telle qu'elle était actuellement composée et ils déclaraient en effet ne pas vouloir parlementer avec des délégués qui dès le lendemain de l'accord intervenu le 11 juin dernier à la mairie de Louvigné, se rendaient dès le lendemain sur les chantiers pour débaucher leurs camarades.

L'entrevue ne put donc avoir lieu lundi. Mais dans une réunion tenue mardi à la Maison du Peuple à Louvigné-du-Désert, les ouvriers grévistes constituaient une autre délégation formée de MM. Correntin Carn, président et MM. Emile Blanchard, Victor Touquet, Pierre Penetier, Louis Merrier et Eugène Levellé, secrétaire du syndicat gréviste.

C'est précisément cette délégation qui vint hier après-midi à 15 heures, à la sous-préfecture pour l'entrevue prévue avec les délégués patronaux qui

MARTIGNE-FERCHAUD UN COUP DE REVOLVER. — Dimanche dernier, M. Delazeux Auguste, âgé de 18 ans, cultivateur chez son père à la Jarrière, en Martigné-Ferchaud, accompagné de MM. Solliex et Cherruault, ouvriers agricoles, se rendaient au village de Boulay, en Martigné.

Arrivés non loin du pré de la Mollière, appartenant à M. Collerai, cultivateur et garde particulier d'un négociant de Martigné, les trois jeunes gens eurent une discussion avec le fils Collerai.

Des propos très vifs furent échangés, puis M. Collerai père étant survenu sur les lieux de la dispute, celle-ci s'envenima et M. Collerai père, au comble de la colère, tira un revolver et fit feu. Personne ne fut atteint.

Aux gendarmes qui l'interrogeaient, M. Collerai père déclara que son fils ayant été provoqué par M. Delazeux et ses compagnons, il avait tiré pour leur faire peur.

Une enquête est ouverte.

ÉTAT CIVIL. — Naisances. — Lefalx Yvonne, rue de la Motte; Rouger Odette à Tiellan; Gendrot Paul, à la Grière; Rouger René, à La Moussière.

Mariages. — Rozé Victor, ajusteur, à Vitré, et Legrand Béatrix, fille de salle à Vitré. Ménardais Pierre, cultivateur, à Chélin, et Reverdy Augustine, domestique, à la Roturière; Hervochon Clément, cultivateur, à Retiers, et Vissault Rosalie, cultivatrice, à la Rivière-Guéra.

Décès. — Morel Félicité, veuve Jan. 77 ans, s. p., Saint-Morand; Desalleux Victor, époux Roussel, 31 ans, marchand de porcs, rue Saint-Thomas; Richard Henri, veuf Gicquiau, 71 ans, s. p., rue Courbe; Baron Henri, époux Geslin, 40 ans, cultivateur, La Rivière-Orbaya; Cormy Marie, à la Boutrière; Beaubeard Joseph, époux Théaudière, 55 ans, cultivateur, à l'Erablette; Gendrot Paul, un jour, la Grière.

RETIERS CHUTE DE BICYCLETTE. — Mercredi, vers 13 heures, Mlle Gellus, au service de M. Guillou, cultivateur à l'Herminette, rentrait en ville, suivant la route de Marcligné, quand arrivée en face de l'école libre des filles, son frein cassa.

A la suite de cet accident mécanique Mlle Gellus perdit le contrôle de sa direction, essaya de prendre le virage conduisant route de La Guerche et se jeta contre le mur du presbytère. Pendant son sang par une blessure à la tête, elle fut relevée par des voisins. Un docteur lui fit un pansement et elle fut reconduite à son domicile.

Nous lui souhaitons une prompte guérison.

MONTFORT COUR D'APPEL DE RENNES

DESIRE RECHIGNE A BATTRE SA COULPE

Le 8 avril, vers 17 heures, Désiré Lefebvre, 28 ans, cultivateur à Trémoré, en Plumeleuc, revenait des champs, poussant sa brouette, chargée de navette. Il rencontra, en chemin, son voisin Robelet, qui s'apprêtait à labourer, avec sa charrue, attelée d'une seule vache. Lefebvre jargua Robelet : « Tu ne donnes plus de cochon à manger, qu'il ne vaille plus faire ton labour ! » Voyant que Robelet s'occupait plus de la « taure » que de lui, Lefebvre continua sur un ton de provocation : « J'aime point les anciens combattants, moi ! » Puis, exaspéré de la placidité de l'autre, il menaça : « J'te casserai la mâchoire ! ». Mais le coup de poing qu'il fit suivre, s'adressa en plein à l'œil, et du choc, le pauvre Robelet fut assommé, au milieu de la navette.

Le médecin constata des coups au visage de Robelet et le Tribunal de Montfort condamna Lefebvre à 15 jours de prison et 25 fr. d'amende.

Le prévenu a rappelé, ne tenant pas à aller en prison... Il prétend d'abord que Robelet « s'est fait cela en tombant ». M. Tromeur, qui plaide pour lui, reconnaît la culpabilité de son client, mécontent de n'avoir pas été pris aux noces, dans la famille de son adversaire. Les gens du factot ont donné de mauvais renseignements sur « Désiré », qui ne l'est aucunement. La plaidoirie de M. Tromeur lui vaudrait certainement l'absolution, grâce et indulgence partielle, mais la Cour voudrait cependant bien avoir le *confite-mum* que doit être celui qui a à se faire pardonner. Enfin, avec beaucoup de peine, Désiré bat sa coulpe. Aussitôt le sursis est prononcé pour sa prison. Mais l'amende demeure.

INCIDENTS DE MER Entourés sur un rocher

Mardi soir, deux jeunes gens se trouvaient entourés sur un rocher, près de la passerelle du tout à l'égoût de la porte des Champes-Vauviers.

Les marés montés et la nuit tombée, le bateau de M. Videman, dans lequel se trouvait un de ses amis, M. Van der Zée, put les prendre à son bord.

Une foule de plusieurs centaines de promeneurs assistaient aux opérations de sauvetage.

UN PETIT BATEAU S'ÉCHOUE sur un écueil

Dans l'après-midi d'hier, le petit voilier à moteur *Frédéric-Marie*, appartenant à MM. Libouart et François Leroux, piloté par ce dernier, accompagné de deux amis, s'échouait loin de Cézembre.

Sur les rochers dits « Bunel », non très éloignés de la gare maritime, le bateau de sauvetage alerté partit aussitôt sous la direction du capitaine Bourges et ramena M. Leroux et les vêtements des hommes du *Frédéric-Marie*, cependant qu'il convenait d'attendre la marée pour essayer de revenir retirer le petit bateau de sa position périlleuse.

Dans la soirée, au cours d'une seconde sortie, le capitaine Bourges et ses hommes ont pu ramener à Solidor le petit voilier qui a subi quelques avaries.

UN VOL AUDACIEUX AU BAR DU PILORI

Saint-Malo, 24 juin. (De notre rédaction.)

Un vol audacieux a été commis hier matin au Bar du Pilori, dans les circonstances suivantes. C'était au environs de 8 h. 30. Une cliente demanda à la bonne d'aller chercher des croissants. Pendant ce temps, elle s'infiltrait dans la cuisine attenante au bar et s'empara d'un porte-billet contenant 1.300 francs et deux billets de 10 shillings. Naturellement on ne s'aperçut du vol qu'après le départ de la cliente.

On croit que la voleuse s'est fait conduire en taxi à Cance.

Elle était vêtue de lainage vert et de bonne taille. Son signalement a été diffusé.

UN BÉBÉ TOMBE DANS LA VILAINE

Il est sauvé alors qu'il allait couler

Hier, dans l'après-midi, un enfant est tombé dans la Vilaine; il fut sauvé de justesse par sa mère et un pêcheur.

En effet, M. Chauvin Francis, boucher, domicilié rue d'Embas, était à la pêche non loin de l'ancien moulin de Bressac, en Pocé-les-Bois, lorsque, vers 16 h. 30, il entendit des cris d'enfant; une fillette courait le long de la rivière en criant que son petit frère était tombé dans l'eau.

M. Chauvin, laissant ses engins, se précipita vers l'endroit désigné par la petite fille; déjà la maman du bébé, Mme Jeuland, débitante à Bressac, qui, non loin de ses enfants, avait entendu les cris, s'était jetée à l'eau pour sauver son poupon de 18 mois qui coulait.

Ayant de l'eau jusqu'au cou, elle fut aidée par M. Chauvin qui prit le bébé qui ne donnait plus signe de vie, le ventre gonflé de l'enfant prouvait qu'il avait avale une grande quantité d'eau.

M. Chauvin lui donna alors tous les soins recommandés pour sauver les noyés de la mort. Après de longs efforts, il eut la joie de voir le petit enfant renâter à la vie et la joie de le rendre à sa maman en larmes.

Nous félicitons M. Chauvin de sa présence d'esprit et de son courage.

A noter que celui-ci, le jour de l'incident qui dévasta la maison de M. Bouvier, boucher, rue d'Embas, sauva au milieu des flammes et de la fumée, les deux enfants de ses voisins.

Nous lui offrons toutes nos félicitations pour ces actes répétés de courage.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Argentaire Arsène, ouvrier chez M. Jan, industriel à Montfort, travaillait à l'entreprise de vidanges « La Montfortaise » quand en manœuvrant des débris, un « d'œil » lui est tombé sur la main droite. D'une radiographie au cabinet de M. le docteur Carot, il a été relevé une fracture du métacarpien du pouce droit.

BLESSÉ PAR SON ATTELAGE. — M. Auguste Desbois, domestique chez M. Théophile Bouvier, La Croix-Tardais, a eu la main droite coincée par son attelage.

Il a reçu les soins du docteur Blanchard, qui a constaté une plaie contuse, et lui a prescrit une indisponibilité.

PLELAN-LE-GRAND Un couvreur fait une chute de six mètres et se blesse grièvement

Le 23 juin dernier, dans le courant de l'après-midi, M. Antoine Bernault, âgé d'une cinquantaine d'années, couvreur, demeurant au village de Trézou, en Plessan-le-Grand, était occupé à recouvrir la gerbière du grenier au-dessus de sa maison, lorsque brusquement il perdit l'équilibre et fit une chute sur l'échafaudage, puis retomba à terre d'une hauteur de six mètres environ.

On releva aussitôt M. Bernault qui dans sa chute, s'était sérieusement blessé et on s'empressa d'aller chercher le docteur Carlo qui ne tarda pas à arriver.

Le praticien constata une blessure profonde au sommet de la tête ainsi qu'une blessure interne à l'estomac. Etat grave.

SAINT-MALO

REDACTION ET PUBLICITÉ : 8, place Châteaubriand. — Téléph. de jour : 20-95; de nuit : 23-83. OFFICE DES VOYAGES DE « L'OUEST-ECLAIR » : Même adresse. — DÉPÔT : 4, rue Louis-Duveau.

Les voleurs au « rendez-moi » sont arrêtés à IPoubalay

L'Ouest-Eclair a relaté hier que trois vols au rendez-moi avaient été commis à Saint-Malo, dans la journée de mardi et que, malgré les recherches les plus actives, les malfaiteurs n'avaient pu être découverts.

Mardi soir, vers 20 heures, arrivaient en auto dans notre ville, deux couples qui s'arrêtaient à l'Hôtel de la Poste, demandant deux chambres et la table pour le soir.

Ils s'inscrivirent au registre des voyageurs sous le nom de Raoul Mézier, né à Enghien, le 3 janvier 1897, voyageur, demeurant à Paris, et Mme ; Pierre Dulac, né à Evreux (Eure) le 10 janvier 1901, ébéniste, demeurant également à Paris, et Mme.

Leur automobile fut remise dans un garage voisin. Après avoir passé la nuit à l'hôtel, ils ne le quittèrent après avoir déjeuné et réglé leur note, que vers 11 heures, annonçant qu'ils ne viendraient pas prendre leur repas du midi avant 14 heures.

Ils ne reparurent pas, et pour cause. En effet, vers 12 h. 45, la gendarmerie recevait un appel de la propriétaire de l'Office commercial, qui tient le magasin de droguerie de la rue Dumont, lui annonçant qu'elle venait de s'apercevoir d'un vol au rendez-moi de 50 frs commis par un homme grand, vêtu d'un défilé de gris, portant des cicatrices sur le visage et notamment au nez.

Nul doute pour les gendarmes, c'était bien l'homme qui avait opéré à Saint-Malo. Sans perdre une minute, ils étaient quelques instants plus tard chez la propriétaire de l'Office commercial et prenaient tous les renseignements nécessaires. Puis, ils revenaient à l'hôtel qui les avait logés et chez le garagiste qui avait noté le numéro de l'auto : 7880 RK. Puis ils diffusèrent ces renseignements dans les gendarmeries environnantes.

Vers 15 heures 30, ils avaient la bonne fortune d'apprendre que les actifs gendarmes de Ploubalay venaient de capturer les audacieux voleurs.

LA MAISON AUBRY

Les ouvriers de la Maison Aubry, livreurs, camionneurs, qui depuis quelques jours avaient posé leurs revendications à leurs employeurs, ont, par manque d'information, arrêté leur travail hier, les délégués se sont rencontrés à la Maison du Peuple dans la matinée et se sont mis en complet accord sur un contrat de travail qui accorde aux ouvriers une augmentation sensible. Le travail a donc repris dès l'après-midi.

SYNDICAT DES OUVRIERS METALLURGISTES ET DES GARAGES

Les ouvriers métallurgistes et des garages sont avisés de la reconstitution du syndicat, qui a désigné son bureau et son conseil syndical.

Celui-ci va faire toutes les formalités pour qu'il fonctionne normalement. D'autre part, le conseil va élaborer des revendications qui seront soumises à l'assemblée générale, puis aux employeurs de la région.

Les intéressés seront réunis en temps utile. (Communiqué).

AUX EMPLOYÉS DE COMMERCE DE LA RÉGION MALOUINE

Les employés de commerce de la région malouine ont dû prendre congé, à la naissance de l'accord passé, entre la Confédération Nationale de la Production Française et la Confédération Générale du Travail, en l'Hôtel Malgougnon le 7 juin dernier, sous la présidence de M. le Président du Conseil, qui accorde une majoration de salaire de 7 à 15 % et plus pour les salaires normalement bas; comme ils ont dû voir également les résultats obtenus par les employés de commerce de la capitale; des grandes villes et de Rennes les jours derniers. La région malouine ne peut rester en retard.

En conséquence, tous les employés de commerce des deux sexes, sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu vendredi prochain 26 juin, à 19 heures précises, salle du Tribunal de Commerce de Saint-Malo, afin de se mettre d'accord sur les revendications à envoyer aux employeurs.

Tous et toutes à la réunion.

Le secrétaire : PASQUIER.

LA GRANDE FÊTE DU 5 JUILLET sous le patronage de « L'Ouest-Eclair »

La ville de Saint-Servan s'apprête pour cette grande manifestation, les commerçants qui trouveront ce jour l'occasion de faire des affaires d'or s'inscrivent rapidement au siège du Comité, chez l'armateur dévoué qui a été nommé M. Droguet. Les emplacements pour la braderie seront bientôt tous retenus.

Les boulevards Gouazon et Porée seront couverts d'étalages et de marchandises. Les loteries sont déjà prêtes à fonctionner; les lots sont amassés en grand nombre, tous plus beaux les uns que les autres.

La Jeanne d'Arc s'apprête sur son terrain à recevoir dignement les meilleures équipes de l'Ouest, pour les tournois de basket-ball et les tournois de sixtes. Des couples splendides viendront récompenser les vainqueurs de ses matches, seront bientôt exposés.

Le Comité s'est ingénié à organiser des attractions qui plairont à tous, petits et grands, sportifs et autres. Des pêches miraculeuses sont prévues, où les heureux gagnants pourront exercer leur habileté et leur adresse, pour attirer dans leurs filets des poissons miraculeux et... des canards.

Les sympathiques sociétés musicales malouines et servannaises ont répondu avec empressement, et déjà on est assuré du concours des dévoués et joyeux bigophones du Clos-Cadot; de la musique municipale, du jazz Dorssaud, etc...

Le matin, la surprise ? Une course originale, qui ne manquera pas d'attirer la foule et de la distraire en même temps que les participants. Cette course dotée de nombreux prix offerts par l'Ouest-Eclair, sera un des succès de la journée.

Le soir, un bal champêtre près des magnifiques jardins du Sémaphore, réunira toute la jeunesse.

L'après-midi, après le sport, les visiteurs pourront écouter un superbe concert donné dans ces jardins par la musique municipale, et profiter de cette superbe occasion de visiter la tour du Sémaphore, du haut de laquelle une immense vue, unique par sa beauté, s'étendra sous leurs yeux.

Enfin cette réunion s'annonce comme devant remporter un très grand succès.

ÉTAT CIVIL

Naisances. — Maryvonne Thoreux, 9, rue Broussais; Jeannine Le Neol, route nationale 137; Claude l'ostivint, maternité de l'Hôtel-Dieu; Michel Rayneau, boulevard Rouxin; René Pichon, avenue des Cottages; Michel Rabet, maternité de l'Hôtel-Dieu.

Publications de mariages. — Francis Lelardou, électricien et Lucie Bertin, fille de salle, Francis Brochet, menuisier-minotier et Alice Bourget, s. p.; Joseph Simon, marin de commerce et Marie Noury, s. p.

Décès. — Eliette Etienne, 2 mois, 36, boulevard du Talard; Henri Guérif, 33 ans, époux Grégoire, 10, rue St-Sauveur; Ernest Archeneul, 47 ans, célibataire, 10, rue St-Sauveur; René Thoma, 58 ans, époux Escouard, 10, rue St-Sauveur; Vincent Farguila, 53 ans, époux Jamin, rue Martin-Fallet.

RENGEMENTS MILITAIRES

Recrutement, suris d'incorporation, réforme, pensions, etc... s'adresser à l'Union des Soldats Français, 10, rue St-Sauveur, à St-Malo.

SAINT-SERVAN-SUR-MER

LA GRANDE FÊTE DU 5 JUILLET sous le patronage de « L'Ouest-Eclair »

1. Gougeon, 42 pts, 40 fr.; 2. Tilly, 39 pts, 30 fr.; 3. Ruellan, 39 pts, 20 fr.; 4. Onen, 38 pts, 15 fr.; 5. Mary J., 38 pts, 10 fr.; 6. Joubert, 38 pts, 5 fr.

Dimanche 28 juin, la société se déplacera à St-Coulomb et y organisera un grand concours de palets sur planche doté de 120 fr. de prix en espèces et prix en nature. Ce concours commencera à 10 heures et se terminera à 18 h. 30.

UNE SOIRÉE DE FÊTE dans le quartier de Routhouan

Le Routhouan était en fête mardi soir. Plusieurs milliers de personnes s'y étaient donné rendez-vous. A 8 h. 30, plusieurs chars et groupes et défilèrent dans les quartiers de la gare et de Moka. On remarquait notamment des chars enfantins et un farouche Indien à cheval. Il y avait aussi une gracieuse reine: Mlle Aline Beaugouin, et M. le Maire de la commune libre et ses adjoints: MM. Lucien Racapé Jean Brizon, Jean Moysan, Louis Le Calvez, Louis Berlot.

Il y avait aussi les Bigophones, qui ne manquent pas une occasion de s'amuser en amusant les autres.

Après le défilé, un feu de joie flamba devant la mairie, agrémenté de feux de bengale.

Comme sur tout le parcours, il y avait la grande foule autour du bûcher et rires et chants retentissent en attendant le bal qui se prolongea jusqu'à 2 heures du matin.

ÉTAT CIVIL

Naisances. — Maryvonne Thoreux, 9, rue Broussais; Jeannine Le Neol, route nationale 137; Claude l'ostivint, maternité de l'Hôtel-Dieu; Michel Rayneau, boulevard Rouxin; René Pichon, avenue des Cottages; Michel Rabet, maternité de l'Hôtel-Dieu.

Publications de mariages. — Francis Lelardou, électricien et Lucie Bertin, fille de salle, Francis Brochet, menuisier-minotier et Alice Bourget, s. p.; Joseph Simon, marin de commerce et Marie Noury, s. p.

Décès. — Eliette Etienne, 2 mois, 36, boulevard du Talard; Henri Guérif, 33 ans, époux Grégoire, 10, rue St-Sauveur; Ernest Archeneul, 47 ans, célibataire, 10, rue St-Sauveur; René Thoma, 58 ans, époux Escouard, 10, rue St-Sauveur; Vincent Farguila, 53 ans, époux Jamin, rue Martin-Fallet.

ÉTAT CIVIL

Naisances. — Maryvonne Thoreux, 9, rue Broussais; Jeannine Le Neol, route nationale 137; Claude l'ostivint, maternité de l'Hôtel-Dieu; Michel Rayneau, boulevard Rouxin; René Pichon, avenue des Cottages; Michel Rabet, maternité de l'Hôtel-Dieu.

Publications de mariages. — Francis Lelardou, électricien et Lucie Bertin, fille de salle, Francis Brochet, menuisier-minotier et Alice Bourget, s. p.; Joseph Simon, marin de commerce et Marie Noury, s. p.

Décès. — Eliette Etienne, 2 mois, 36, boulevard du Talard; Henri Guérif, 33 ans, époux Grégoire, 10, rue St-Sauveur; Ernest Archeneul, 47 ans, célibataire, 10, rue St-Sauveur; René Thoma, 58 ans, époux Escouard, 10, rue St-Sauveur; Vincent Farguila, 53 ans, époux Jamin, rue Martin-Fallet.

ÉTAT CIVIL

Naisances. — Maryvonne Thoreux, 9, rue Broussais; Jeannine Le Neol, route nationale 137; Claude l'ostivint, maternité de l'Hôtel-Dieu; Michel Rayneau, boulevard Rouxin; René Pichon, avenue des Cottages; Michel Rabet, maternité de l'Hôtel-Dieu.

Publications de mariages. — Francis Lelardou, électricien et Lucie Bertin, fille de salle, Francis Brochet, menuisier-minotier et Alice Bourget, s. p.; Joseph Simon, marin de commerce et Marie Noury, s. p.

Décès. — Eliette Etienne, 2 mois, 36, boulevard du Talard; Henri Guérif, 33 ans, époux Grégoire, 10, rue St-Sauveur; Ernest Archeneul, 47 ans, célibataire, 10, rue St-Sauveur; René Thoma, 58 ans, époux Escouard, 10, rue St-Sauveur; Vincent Farguila, 53 ans, époux Jamin, rue Martin-Fallet.

Les conflits du travail sont réglés dans le bâtiment

Entre l'Union Patronale du Bâtiment de l'arrondissement de Saint-Malo (Dinard excepté) et les délégués de la Chambre Syndicale des Ouvriers du Bâtiment et des Travaux Publics, sous la présidence du Sous-Prefet de Saint-Malo, il a été convenu ce qui suit :

SALAIRES

Manceuvre 3 fr. 85
Carriers et terrassiers 3 fr. 95
Professionnels 4 fr. 40
Forgerons 4 fr. 60
Charpentiers 4 fr. 75

Ces modifications, apportées aux taux des salaires consenties par l'Union Patronale du Bâtiment en l'année 1930, ont été conclues en raison de l'accord passé le 7 juin 1936 entre la Confédération Nationale de la Production Française et la Confédération Générale du Travail. Le présent accord, qui s'étend à tout l'arrondissement de Saint-Malo, sauf Dinard, devra être remplacé par un contrat collectif du travail, dès que la loi sera promulguée où devra figurer, non seulement les salaires, mais les conditions de travail, déplacements, congés payés, semaine de 40 heures, le tout conformément aux lois.

En attendant la promulgation de la loi sur le semaine de 40 heures, le dernier accord établi entre les parties intéressées, sous la présidence de M. l'Inspecteur du Travail, sur la journée de 8 heures, sera rigoureusement appliqué.

Le présent accord aura effet à partir du 29 juin 1936.

LA MAISON AUBRY

Les ouvriers de la Maison Aubry, livreurs, camionneurs, qui depuis quelques jours avaient posé leurs revendications à leurs employeurs, ont, par manque d'information, arrêté leur travail hier, les délégués se sont rencontrés à la Maison du Peuple dans la matinée et se sont mis en complet accord sur un contrat de travail qui accorde aux ouvriers une augmentation sensible. Le travail a donc repris dès l'après-midi.

SYNDICAT DES OUVRIERS METALLURGISTES ET DES GARAGES

Les ouvriers métallurgistes et des garages sont avisés de la reconstitution du syndicat, qui a désigné son bureau et son conseil syndical.

Celui-ci va faire toutes les formalités pour qu'il fonctionne normalement. D'autre part, le conseil va élaborer des revendications qui seront soumises à l'assemblée générale, puis aux employeurs de la région.

Les intéressés seront réunis en temps utile. (Communiqué).

AUX EMPLOYÉS DE COMMERCE DE LA RÉGION MALOUINE

Les employés de commerce de la région malouine ont dû prendre congé, à la naissance de l'accord passé, entre la Confédération Nationale de la Production Française et la Confédération Générale du Travail, en l'Hôtel Malgougnon le 7 juin dernier, sous la présidence de M. le Président du Conseil, qui accorde une majoration de salaire de 7 à 15 % et plus pour les salaires normalement bas; comme ils ont dû voir également les résultats obtenus par les employés de commerce de la capitale; des grandes villes et de Rennes les jours derniers. La région malouine ne peut rester en retard.

En conséquence, tous les employés de commerce des deux sexes, sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu vendredi prochain 26 juin, à 19 heures précises, salle du Tribunal de Commerce de Saint-Malo, afin de se mettre d'accord sur les revendications à envoyer aux employeurs.

Tous et toutes à la réunion.

Le secrétaire : PASQUIER.

LA GRANDE FÊTE DU 5 JUILLET sous le patronage de « L'Ouest-Eclair »

La ville de Saint-Servan s'apprête pour cette grande manifestation, les commerçants qui trouveront ce jour l'occasion de faire des affaires d'or s'inscrivent rapidement au siège du Comité, chez l'armateur dévoué qui a été nommé M. Droguet. Les emplacements pour la braderie seront bientôt tous retenus.

Les boulevards Gouazon et Porée seront couverts d'étalages et de marchandises. Les loteries sont déjà prêtes à fonctionner; les lots sont amassés en grand nombre, tous plus beaux les uns que les autres.

La Jeanne d'Arc s'apprête sur son terrain à recevoir dignement les meilleures équipes de l'Ouest, pour les tournois de basket-ball et les tournois de sixtes. Des couples splendides viendront récompenser les vainqueurs de ses matches, seront bientôt exposés.

Le Comité s'est ingénié à organiser des attractions qui plairont à tous, petits et grands, sportifs et autres. Des pêches miraculeuses sont prévues, où les heureux gagnants pourront exercer leur habileté et leur adresse, pour attirer dans leurs filets des poissons miraculeux et... des canards.

Les sympathiques sociétés musicales malouines et servannaises ont répondu avec empressement, et déjà on est assuré du concours des dévoués et joyeux bigophones du Clos-Cadot; de la musique municipale, du jazz Dorssaud, etc...

Le matin, la surprise ? Une course originale, qui ne manquera pas d'attirer la foule et de la distraire en même temps que les participants. Cette course dotée de nombreux prix offerts par l'Ouest-Eclair, sera un des succès de la journée.

Le soir, un bal champêtre près des magnifiques jardins du Sémaphore, réunira toute la jeunesse.

L'après-midi, après le sport, les visiteurs pourront écouter un superbe concert donné dans ces jardins par la musique municipale, et profiter de cette superbe occasion de visiter la tour du Sémaphore, du haut de laquelle une immense vue, unique par sa beauté, s'étendra sous leurs yeux.

Enfin cette réunion s'annonce comme devant remporter un très grand succès.

ÉTAT CIVIL

Naisances. — Maryvonne Thoreux, 9, rue Broussais; Jeannine Le Neol, route nationale 137; Claude l'ostivint, maternité de l'Hôtel-Dieu; Michel Rayneau, boulevard Rouxin; René Pichon, avenue des Cottages; Michel Rabet, maternité de l'Hôtel-Dieu.

Publications de mariages. — Francis Lelardou, électricien et Lucie Bertin, fille de salle, Francis Brochet, menuisier-minotier et Alice Bourget, s. p.; Joseph Simon, marin de commerce et Marie Noury, s. p.

Décès. — Eliette Etienne, 2 mois, 36, boulevard du Talard; Henri Guérif, 33 ans, époux Grégoire, 10, rue St-Sauveur; Ernest Archeneul, 47 ans, célibataire, 10, rue St-Sauveur; René Thoma, 58 ans, époux Escouard, 10, rue St-Sauveur; Vincent Farguila, 53 ans, époux Jamin, rue Martin-Fallet.

RENGEMENTS MILITAIRES

Recrutement, suris d'incorporation, réforme, pensions, etc... s'adresser à l'Union des Soldats Français, 10, rue St-Sauveur, à St-Malo.

SAINT-SERVAN-SUR-MER

LA GRANDE FÊTE DU 5 JUILLET sous le patronage de « L'Ouest-Eclair »

1. Gougeon, 42 pts, 40 fr.; 2. Tilly, 39 pts, 30 fr.; 3. Ruellan, 39 pts, 20 fr.; 4. Onen, 38 pts, 15 fr.; 5. Mary J., 38 pts, 10 fr.; 6. Joubert, 38 pts, 5 fr.

Dimanche 28 juin, la société se déplacera à St-Coulomb et y organisera un grand concours de palets sur planche doté de 120 fr. de prix en espèces et prix en nature. Ce concours commencera à 10 heures et se terminera à 18 h. 30.

UNE SOIRÉE DE FÊTE dans le quartier de Routhouan

Le Routhouan était en fête mardi soir. Plusieurs milliers de personnes s'y étaient donné rendez-vous. A 8 h. 30, plusieurs chars et groupes et défilèrent dans les quartiers de la gare et de Moka. On remarquait notamment des chars enfantins et un farouche Indien à cheval. Il y avait aussi une gracieuse reine: Mlle Aline Beaugouin, et M. le Maire de la commune libre et ses adjoints: MM. Lucien Racapé Jean Brizon, Jean Moysan, Louis Le Calvez, Louis Berlot.

Il y avait aussi les Bigophones, qui ne manquent pas une occasion de s'amuser en amusant les autres.

Après le défilé, un feu de joie flamba devant la mairie, agrémenté de feux de bengale.

Comme sur tout le parcours, il y avait la grande foule autour du bûcher et rires et chants retentissent en attendant le bal qui se prolongea jusqu'à 2 heures du matin.

ÉTAT CIVIL

Naisances. — Maryvonne Thoreux, 9, rue Broussais; Jeannine Le Neol, route nationale 137; Claude l'ostivint, maternité de l'Hôtel-Dieu; Michel Rayneau, boulevard Rouxin; René Pichon, avenue des Cottages; Michel Rabet, maternité de l'Hôtel-Dieu.

Publications de mariages. — Francis Lelardou, électricien et Lucie Bertin, fille de salle, Francis Brochet, menuisier-minotier et Alice Bourget, s. p.; Joseph Simon, marin de commerce et Marie Noury, s. p.

Décès. — Eliette Etienne, 2 mois, 36, boulevard du Talard; Henri Guérif, 33 ans, époux Grégoire, 10, rue St-Sauveur; Ernest Archeneul, 47 ans, célibataire, 10, rue St-Sauveur; René Thoma, 58 ans, époux Escouard, 10, rue St-Sauveur; Vincent Farguila, 53 ans, époux Jamin, rue Martin-Fallet.

ÉTAT CIVIL

Naisances. — Maryvonne Thoreux, 9, rue Broussais; Jeannine Le Neol, route nationale 137; Claude l'ostivint, maternité de l'Hôtel-Dieu; Michel Rayneau, boulevard Rouxin; René Pichon, avenue des Cottages; Michel Rabet, maternité de l'Hôtel-Dieu.

Publications de mariages. — Francis Lelardou, électricien et Lucie Bertin, fille de salle, Francis Brochet, menuisier-minotier et Alice Bourget, s. p.; Joseph Simon, marin de commerce et Marie Noury, s. p.

Décès. — Eliette Etienne, 2 mois, 36, boulevard du Talard; Henri Guérif, 33 ans, époux Grégoire, 10, rue St-Sauveur; Ernest Archeneul, 47 ans, célibataire, 10, rue St-Sauveur; René Thoma, 58 ans, époux Escouard, 10, rue St-Sauveur; Vincent Farguila, 53 ans, époux Jamin, rue Martin-Fallet.

ÉTAT CIVIL

Naisances. — Maryvonne Thoreux, 9, rue Broussais; Jeannine Le Neol, route nationale 137; Claude l'ostivint, maternité de l'Hôtel-Dieu; Michel Rayneau, boulevard Rouxin; René Pichon, avenue des Cottages; Michel Rabet, maternité de l'Hôtel-Dieu.

Publications de mariages. — Francis Lelardou, électricien et Lucie Bertin, fille de salle, Francis Brochet, menuisier-minotier et Alice Bourget, s. p.; Joseph Simon, marin de commerce et Marie Noury, s. p.

Décès. — Eliette Etienne, 2 mois, 36, boulevard du Talard; Henri Guérif, 33 ans, époux Grégoire, 10, rue St-Sauveur; Ernest Archeneul, 47 ans, célibataire, 10, rue St-Sauveur; René Thoma, 58 ans, époux Escouard, 10, rue St-Sauveur; Vincent Farguila, 53 ans, époux Jamin, rue Martin-Fallet.

Le grand Concours de pêche de la Gaulle Malouine

Le concours de pêche organisé par la Gaulle Malouine aura lieu dimanche prochain 28 juin à l'étang de Marville. Ce concours est exclusivement réservé aux membres de la Société porteurs de leur carte de sociétaire.

Le prix d'engagement au concours est fixé à 2 francs. Chaque concurrent aura droit à deux lignes flottantes, chacune montée avec un seul hameçon. Les prises seront contrôlées par les commissaires au fur et à mesure qu'elles se produiront. Il est formellement interdit d'appâter soit avant, soit pendant le concours.

Le tirage au sort des places se fera à Tournebride à partir de 5 heures et devra être terminé à 6 h. 30.

Les places seront indiquées autour de l'étang au moyen de numéros fixés sur des piquets. Chaque concurrent devra obligatoirement occuper, pendant toute la durée du concours, la place que le sort lui aura attribuée. Ceux dont le numéro de place se terminera par le chiffre 5 seront commissaires de surveillance et chargés d'annoncer les prises de leurs voisins de droite.

Les concurrents devront se rendre en groupe à l'étang à 6 h. 40 et être à leur place respective à 6 h. 55.

Le concours commencera à 7 heures précises au signal qui sera donné par l'éclatement d'une bombe. Le fin du concours sera annoncé de la même façon à 10 heures.

Le pesage des captures se fera aussitôt après le concours. Le classement sera fait au poids total des prises. En cas d'égalité de poids, le plus grand nombre de poissons comptera pour le classement.

La distribution des prix aura lieu sur le terrain. Les lots non réclamés resteront acquis à la société.

MM. les Sociétaires sont informés que la pêche sera interdite le samedi après-midi 27 juin, veille du concours, le dimanche 28 juin.

Tous les lots sont exposés dans une vitrine des Nouvelles-Galeries, rue St-Vincent.

VACCINATION ET REVACCINATION. — Le médecin-vaccinateur procédera aux séances de vaccination à la mairie de Saint-Malo, le vendredi 26 juin à 9 heures pour les garçons et 10 heures pour les filles (pour les enfants habitant la ville) et aux écoles de Rocabey le samedi 27 juin aux mêmes heures pour les enfants habitant la banlieue. Les séances de révision des résultats se feront les vendredis 3 juillet et samedi 4 juillet.

Il est rappelé que la vaccination antivaricelleuse est obligatoire au cours de la première année, de la dixième ainsi qu'au cours de la vingt-et-unième année.

CONCOURS DE PALETS. — Voici le résultat du concours de palets organisé chez M. Belcail, avenue Aristide-Briand :

1. Gougeon, 42 pts, 40 fr.; 2. Tilly,